



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 40585

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur la question de l'inflation à La Réunion. En 2008, à La Réunion, l'augmentation des prix a atteint le niveau record de 2,8 % soit un accroissement du taux d'inflation de près de 86 % par rapport à celui de 2007 qui était de 1,5 %. Dans le même temps, la métropole a connu une augmentation des prix de l'ordre de 1 %. Considérant qu'il a fait de la lutte contre l'augmentation des prix une des priorités de son action, il souhaite connaître son analyse de ce décalage entre l'évolution des prix en métropole et à La Réunion.

Texte de la réponse

Selon les chiffres de l'INSEE, deux secteurs sont principalement à l'origine de la hausse des prix en 2008, en France entière (il s'agit de la France métropolitaine plus les départements d'outre-mer) (+ 1%) comme dans le département de La Réunion (+ 2,8 %). Il s'agit de : l'alimentation hors produits frais (17 % du budget réunionnais contre 14 % au niveau national), et des services (41 % du budget réunionnais contre 42 % au niveau national). Les services ayant augmenté de façon analogue (+ 2,4 % à La Réunion et + 2,3 % en France entière), la principale différence dans la hausse des prix provient de l'alimentation hors produits frais : + 8,8% à La Réunion contre + 3,9 % sur l'ensemble de la France. Quatre groupes de produits contribuent à cette hausse : « pain et céréales » : + 15,4 % (+ 4,8 % France entière) ; « viande » : + 7,6% (+ 3,4 % France entière) ; « Lait, fromage et oeufs » : + 10,1 % (+ 4,9 % France entière) ; « Huiles et graisses » : + 21,6 % (+ 4,4 % France entière). Au niveau national, les produits pétroliers ont permis de limiter la progression de l'inflation en 2008. En baisse de 14,9 %, ils ont compensé la hausse observée dans l'alimentation hors produits frais. À La Réunion, en revanche, les prix des produits pétroliers ont dans le même temps progressé de 2,4 %. Attachant une attention particulière à ce que toute la transparence soit faite sur le prix du carburant, une mission conjointe des inspections générales des finances et de l'administration, et du conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies a été diligentée début décembre 2008, afin d'examiner les conditions de formation du prix du carburant à La Réunion et aux départements français d'Amérique. Le rapport de mission des inspections générales a été rendu public sur le site du secrétariat d'État à l'outre-mer le 6 avril 2009. Des avis ont également été demandés en février dernier à l'Autorité de la concurrence, relatifs : à la situation de la concurrence sur les marchés des carburants ; aux mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation dans les départements d'outre-mer. Les rapports de cette Autorité ont été rendus publics respectivement le 24 juin et le 8 septembre 2009. L'exploration de chacune des pistes identifiées dans ces différents rapports est en cours. Elles font l'objet de discussions approfondies et leur mise en oeuvre éventuelle s'effectuera après une large concertation avec les acteurs locaux de la filière, notamment au sein des États généraux de l'outre-mer. Par ailleurs, il a été créé à La Réunion comme dans les départements français d'Amérique, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon des observatoires des prix et des revenus (OPR), en application du décret n° 2007-662 du 2 mai 2007 modifié par le décret n° 2008-221 du 5 mars 2008. Depuis le 17 octobre 2008, un instrument de suivi et de contrôle des prix accessibles à tous, « le chariot type », y a été mis en place. En plus des mesures décrites ci-dessus, dans le cadre de la loi pour le développement

économique des outre-mer, l'article 1er permet à l'État, sous certaines conditions, d'intervenir dans la réglementation des prix de première nécessité. L'article 2 de la même loi prévoit la comparaison trimestrielle des prix pratiqués outre-mer et ceux en vigueur en métropole. Ces mesures sont développées dans les réponses aux questions n° 40578 et 40584 de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40585

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 670

Réponse publiée le : 13 octobre 2009, page 9747